

Paris, le 9 septembre 2019

## Urgences : les médecins libéraux restent dans le flou

La ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès Buzyn, a présenté ce jour un pacte de refondation des urgences, assorti de mesures budgétaires chiffrées à 750 millions d'euros.

Le mérite de ces annonces est d'englober l'ensemble des acteurs qui prennent en charge des urgences, que ce soient des urgences vitales ou des urgences ressenties. Il faut rappeler que la médecine libérale prend en charge au quotidien de nombreuses urgences ressenties sous forme de soins non programmés, estimées au minimum à 30 millions d'actes par an. Ceci grâce à l'implication professionnelle des médecins libéraux malgré une démographie particulièrement défavorable.

Résoudre la crise des urgences hospitalières passera forcément par une mobilisation de tous les acteurs et une réorganisation tournée vers la médecine libérale. Les Français doivent cesser d'aller à l'hôpital pour tout ! De ce point de vue, la création d'un « service d'accès aux soins », assorti d'un budget important, reste très floue. La CSMF réaffirme que cela ne doit pas être une organisation centrée sur l'hôpital, sous forme d'un numéro unique issu de la régulation hospitalière. Ce service d'accès aux soins doit s'appuyer sur la régulation libérale et s'organiser dans les territoires avec et par les médecins libéraux.

La crise des urgences se résoudra également par une meilleure valorisation de la permanence des soins, tant pour son versant ambulatoire que pour les cliniques privées. Les horaires doivent être élargis à la tranche 19-20h, ainsi qu'au samedi matin pour les médecins généralistes, et à toute la journée pour tous les médecins spécialistes concernés.

Mais solliciter les médecins de ville déjà surchargés passera immanquablement par la mise en place de mesures d'incitation fortes et de réorganisation. Des ajustements conventionnels sont nécessaires : la CSMF appelle la CNAM à ouvrir sans délai des négociations pour une meilleure valorisation des soins non programmés réalisés après régulation ou orientation. Ceci éviterait un recours excessif et désordonné aux urgences hospitalières.

La CSMF regrette que les annonces du jour ne soient pas plus précises, et que l'essentiel des moyens soit orienté vers les structures hospitalières.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*